

DÉLIBÉRATION N° 2021-25 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Attribution du marché ayant pour objet la fourniture, mise en service et maintenance d'un défectographe à grande vitesse, ainsi que de logiciels de traitement associés**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2018-08 du 13 juillet 2018 relative à la commission consultative des marchés ;

Vu l'avis n° 2021-07 de la commission consultative des marchés du 28 octobre 2021 ;

**Décide**

**Article 1**

Le marché ayant pour objet la fourniture, mise en service et maintenance d'un défectographe à grande vitesse, ainsi que de logiciels de traitement associés est attribué à la société Ramboll pour un montant global et forfaitaire de 2 335 000 € HT décomposé comme suit :

- Fourniture de base : 1 665 000 € HT
- Option 1 : 585 000 € HT
- Option 3 : 60 000 € HT
- Option 4 : 15 000 € HT
- Option 5 : 10 000 € HT

Le marché prévoit la levée des options au cours de son exécution. Celles-ci seront activées au regard de la capacité financière de l'établissement et de la bonne garantie fonctionnelle de l'équipement.

**Article 7**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance à Vaulx en Velin, le 30 novembre 2021.*

La présidente du conseil d'administration

Marie-Claude JARROT

